

# Le boycott des Ormond

Autor(en): **Prada, Adélaïde / Richon, Elise**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **6 (1914)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383047>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

quelles on introduira encore des différenciations objectives, comme, par exemple, une loi sur la fermeture des magasins, une sur les jours de repos, une sur la protection des enfants, etc.

3° *En ce qui concerne le contenu matériel de la loi :*

a) Considérant que la plupart des entreprises ayant caractère de métier ou d'industrie ne peuvent être soumises à la loi sur les fabriques ou à celle sur les métiers qu'en vertu de signes extérieurs tels que le nombre des ouvriers, l'emploi de moteurs, il faut donc que la protection ouvrière soit constituée de telle sorte que, chaque fois que cela est possible, on puisse emprunter certaines dispositions à la loi sur les fabriques révisée.

b) Considérant que quelques cantons sont déjà intervenus en matière de protection du travail, soit dans le commerce, soit dans l'industrie des hôtels, cafés, auberges, etc., et ce par le moyen de la loi, il faut que ces dispositions protectrices cantonales, pour autant qu'elles affectent un caractère de progrès social, passent dans la législation suisse sur les arts et métiers.

c) Considérant que la législation protectrice du travail dans les fabriques a déjà contribué au développement de l'industrie à domicile dans quelques branches d'entreprises, et que ce développement prendra une allure plus rapide encore quand existera une loi sur les métiers, il faut qu'en même temps que sont décrétées des lois de protection du travail dans les métiers ou l'industrie, soit décrétée aussi une loi suisse de protection du travail des ouvriers à domicile.



## Le boycott des Ormond.

Les journaux bourgeois ont publié tout au long et avec une complaisance évidente, une lettre du « Syndicat des ouvrières cigarières de Vevey », contre la Fédération ouvrière de l'alimentation et ses secrétaires. Cette lettre, pleine d'inexactitudes et d'insinuations mensongères, exprime l'opinion d'une partie seulement des ouvrières de la fabrique de cigares Ormond, les jaunes, qui sont, chose nouvelle, appuyées par quelques syndicalistes-anarchistes veveysans.

Voici, tels qu'ils se sont passés, et nous en tenons les preuves à disposition de quiconque, les faits qui ont amené le conflit actuel.

Lorsque notre section s'est constituée il y a deux ans, depuis très longtemps le susdit syndicat ne tenait plus d'assemblée. Beaucoup d'ouvrières le considéraient comme dissous. Les mieux informées savaient qu'en tout cas il ne comptait plus qu'un très petit nombre de membres.

A ce moment-là, chez Ormond, il n'y avait pas eu d'augmentation des salaires depuis huit ans,

tandis que les conditions de travail s'étaient de beaucoup améliorées dans les fabriques de cigares ayant conclu un tarif avec la Fédération ouvrière de l'alimentation.

En juin 1913, une assemblée d'ouvrières nous chargeait de *préparer* des revendications.

Nous fîmes immédiatement part de cette décision aux deux ou trois ouvrières que nous savions être du comité du syndicat autonome, en leur proposant de fusionner ou de faire cause commune et en leur demandant, au cas où elles ne seraient pas d'accord, de ne pas entraver notre mouvement. Le 17 juillet, elles nous répondirent textuellement ce qui suit : « *Nous ne sommes pas d'accord avec vos propositions, mais en tout cas nous n'entraverons en aucune manière votre mouvement.* » Puis elles nous invitaient à agir sans tarder. « *Une minorité courageuse et convaincue a le plus souvent plus de valeur que certaines majorités d'occasion* », écrivaient-elles.

Entre temps, nous avons fait imprimer un projet de tarif qui fut distribué à tout le personnel et qui ne rencontra aucune opposition de la part de celui-ci.

Fortes de cela et des promesses du syndicat autonome, le 26 novembre, nous envoyâmes ce projet à la maison Ormond, en lui proposant de le discuter avec une commission d'ouvrières de la fabrique et de conclure une convention. Nous étions à ce moment 250 membres ; les autres, une quinzaine à peine.

Que se passa-t-il alors ? Le comité du syndicat autonome, oubliant ses promesses, s'aboucha avec les directeurs de la fabrique. Ceux-ci virent tout de suite le parti qu'ils pouvaient tirer de cette trahison. Ils refusèrent d'entrer en pourparlers avec notre section. En même temps, le syndicat autonome, qui n'avait plus donné signe de vie depuis le mois de juin, ressuscita comme par enchantement. Il convoqua en tout hâte une assemblée pour ratifier les offres de la direction dont personne n'eut connaissance auparavant. 200 ouvrières et ouvriers y assistèrent. Un rédacteur de la *Voix du peuple* était présent. On fit circuler des listes que le comité du syndicat autonome s'était engagé d'apporter à la direction avec les signatures d'au moins la majorité des ouvrières et ouvriers déclarant accepter les augmentations accordées. Une minorité ayant signé, le lendemain, les contremaîtres obtinrent les signatures de tout le personnel. *Des ouvrières, absentes ce jour-là, durent aller signer au bureau.*

Vos lecteurs verront par ce qui précède que, tandis que nous avons fait appel à tout le personnel de la fabrique et que nos revendications ont été discutées au grand jour, avant d'être présentées, le comité du syndicat autonome, après avoir promis de ne pas entraver notre mouvement et



nous avoir même poussés à l'engager le plus tôt possible, nous a honteusement trahis.

Alors que depuis le mois de juin, époque à laquelle il a eu connaissance de nos revendications, au mois de novembre, il n'a pas pipé mot, pour justifier son attitude, il s'en prend maintenant au syndicat obligatoire. Il sait fort bien que cette revendication n'était qu'une proposition que la Fédération ouvrière de l'alimentation était, par tactique, tenue de faire et qu'elle a été retirée, dès qu'elle a soulevé de l'opposition.

Si donc, comme l'écrit le comité du syndicat autonome, en implorant l'aide de tous les adversaires de la classe ouvrière, « des centaines d'ouvrières sont jetées sur le pavé » en raison du boycott, ce n'est pas aux secrétaires de la Fédération ouvrière de l'alimentation qu'elles devront s'en prendre, mais aux dirigeantes du syndicat autonome et aux directeurs de la maison Ormond, car il est très probable que ces messieurs auraient agi autrement s'ils n'avaient pas trouvé l'appui des quelques ouvrières dont ils se sont servis pour esquiver tout engagement et pour garder la liberté d'empirer les conditions de travail existantes quand cela leur conviendra — nous n'avons pas oublié ce qui s'est passé depuis la précédente augmentation — dont ils se servent maintenant contre les fédérations ouvrières.

Pour nous, nous avons la conscience d'avoir tout fait afin d'éviter le boycott.

Encore dernièrement, nous avons fait de nouvelles propositions à la maison Ormond, que nous garantissons de faire admettre loyalement par la grande majorité du personnel. Nous lui avons écrit par trois fois, en suppliant MM. les directeurs de ne pas persister dans leur intransigeance afin d'éviter des souffrances à des mères et à des soutiens de famille, car nous prévoyions que les ouvriers syndiqués dans leurs fédérations diraient: « Puisque Ormond ne veut pas discuter avec nos organisations, nous ne fumerons plus ses cigares ». Tout a été inutile.

Nous ne relèverons pas les stupides insinuations des autonomes à l'égard des secrétaires de la Fédération ouvrière de l'alimentation. Les gens sensés et tant soit peu au courant des questions ouvrières savent le cas qu'il faut en faire. La Fédération ouvrière de l'alimentation compte 6000 membres. Personne ne croira qu'il y a 6000 ouvriers assez niais pour entretenir des secrétaires à ne rien faire. C'est faire injure à ses ouvriers que d'oser prétendre pareille énormité.

Toutes les ouvrières de la fabrique Ormond qui ne sont pas aveuglées de parti-pris, reconnaissent que sans l'activité de la Fédération ouvrière de l'alimentation, nous en serions encore aux tarifs d'il y a huit ans.

Quant à nous, nous comprenons très bien l'in-

térêt qu'il y a pour ceux qui ont déjà obtenu des améliorations comme pour ceux qui végètent encore dans des conditions de travail déplorables, à ce que la Fédération ouvrière de l'alimentation obtienne gain de cause chez Ormond.

C'est pourquoi, malgré les persécutions et les avanies auxquelles nous sommes en butte, dans la fabrique, de la part des autonomes, nous sommes et resterons fédérées. N'est-ce pas la vraie solidarité, celle qui voit non pas seulement l'intérêt des ouvrières d'une fabrique ou d'une localité, mais celui de tous les travailleurs de la même industrie, dans la Suisse entière.

Pour la Fédération ouvrière de l'alimentation, Section des Travailleurs du tabac de Vevey:

La vice-présidente:

Adélaïde Prada.

La secrétaire:

Elise Richon.



## Le patronat dans l'industrie horlogère se ressaisit.

Le résultat du lock-out au Leberberg a un peu déconcerté le patronat dans l'industrie horlogère. Ces messieurs s'étaient laissés prendre par les farces des agents au service des grandes associations patronales; ils croyaient sincèrement que la F. O. I. H. n'était qu'un vaste bateau plus apparent que réel monté par quelques secrétaires permanents pour en imposer aux gens naïfs.

La solidarité ouvrière nationale et internationale, la force de résistance qui en résulte quand l'effet de cette solidarité vient s'ajouter au sentiment de dignité blessée des masses ouvrières conscientes, tout cela paraissait comme de simples phrases et de la fumée légère, à un patronat habitué de juger le mouvement syndical, tel qu'il est préconisé par la *Voix du Peuple*, des Amiguet et autres actionnaires désintéressés de cette entreprise anarcho-syndicaliste.

Aujourd'hui, messieurs les patrons sont mieux avisés et pour se consoler d'une découverte aussi coûteuse que douloureuse ils publient les réflexions suivantes dans le *Journal des associations patronales*:

### De l'horlogerie suisse.

De toutes nos industries d'exportation — c'est sans contredit l'industrie horlogère qui a pris en ces dernières années le plus grand développement, pour venir se placer après l'agriculture et la broderie, comme une des premières industries du pays. De 90,663,721 francs qu'elle exportait en 1894, c'est-à-dire il y a vingt ans, son chiffre d'exportation dépasse aujourd'hui cent quatre-vingt-quatre millions de francs.

Si nous pouvons être satisfaits de cette marche